



# Colloque

## 2 décembre

2022

Cercle de l'Union Interalliée  
33, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

Les outils de la performance énergétique  
dans l'immeuble en COPROPRIÉTÉ



6 heures de  
formation

Organisé par la Chambre Nationale des  
Experts en Copropriété

Nos partenaires :

**Lefebvre Dalloz**  
ACTIVER LA CONNAISSANCE

**CO** Informations Rapides de la  
**propriété**

**edilax**

# Colloque

2 décembre 2022

Cercle de l'Union Interalliée - Paris

## Les outils de la performance énergétique dans l'immeuble en COPROPRIÉTÉ

08h30

**Accueil des participants**

09h00

**> DPE/DTG/PPPT/PPT ASPECT TECHNIQUE DIAGNOSTIQUEUR**

**Lionel Janot**, Diagnostiqueur, Président de la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier)

09h50

**> VOTE ET MISE EN OEUVRE DU PPT**

**Olivier Safar**, Syndic, Président du pôle UNIS IDF et GRAND PARIS, Président QUALISR, Trésorier de la CNEC

**Aurélie Auboin**, Avocat, Professeure à l'ICH

10h40

**> FINANCEMENTS, AIDES, SUBVENTIONS ANAH**

**Mathilde Agussol**, Adjointe à la Directrice des affaires juridiques, Responsable service conseil et expertise juridique ANAH

11h00

*Pause*

11h30

**> INCIDENCE D'UNE ABSENCE DE DÉCISION, RESPONSABILITÉ DU DIAGNOSTIQUEUR, DU SYNDIC, DU CONSEIL SYNDICAL ET DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES**

**Matthieu Poulmarède**, Professeur des Universités, Doyen de la faculté de droit et science politique de Toulouse

12h20

*Questions salle*

13h00

*Déjeuner*

# Colloque

2 décembre 2022

Cercle de l'Union Interalliée - Paris

Les outils de la performance énergétique  
dans l'immeuble en COPROPRIÉTÉ

14h30

> DÉCRET TERTIAIRE ET COPROPRIÉTÉ

**Julien Prigent**, Avocat

15h00

> PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE - VALORISATION/DÉVALORISATION, INFLUENCE  
SUR LE MARCHÉ IMMOBILIER, LIQUIDITÉ DES BIENS

Table ronde :

**Animateur : Pierre-Edouard Lagraulet**, Avocat, Docteur en droit

**Denis Pelouse**, Expert Immobilier Entreprises et Commerces, Président de la  
Chambre des Experts Immobiliers de France chez CEIF

**Véronique Bacot-Réaume**, Docteur en droit, Expert agréée par la Cour de cassation

**Alexis de Coster**, Responsable métiers ADB, Square Habitat Crédit Agricole

15h50

*Pause*

16h10

> SURÉLEVATION, DROIT DE SURPLOMB

Table ronde :

**Animatrice : Agnès Lebatteux**, Avocat, Professeure à l'ICH

**Stéphane Lelièvre**, Notaire

**Véronique Bacot-Réaume**, Docteur en droit, Expert agréée par la Cour de cassation

**Charles Gijssbers**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Directeur du Master de  
droit Immobilier et de la Construction

**Alexis de Coster**, Responsable métiers ADB, Square Habitat Crédit Agricole

17h00

> PROPOS CONCLUSIFS

**Hugues Périnet-Marquet**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Président du  
Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilière (CNTGI)

17h30

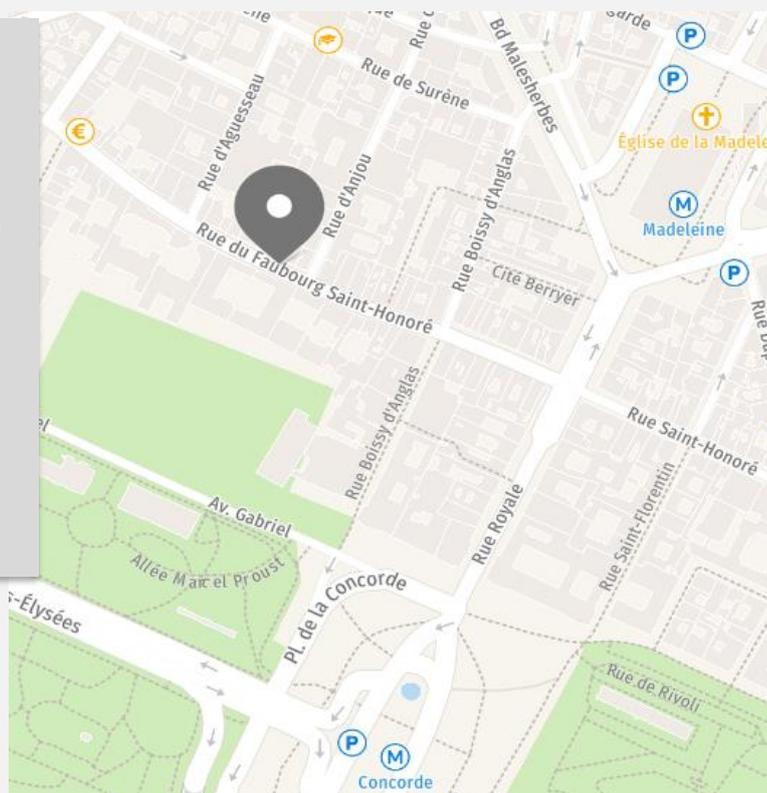
Fin des travaux - Cocktail dînatoire

# Informations pratiques

**> Lieu du colloque :**  
**Cercle de l'Union Interalliée**  
Salle des conférences  
« Salon Foch »  
33, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris  
Tél : 01 42 65 96 00

**Métro :**  
Madeleine ou Concorde

**Parking :**  
Madeleine ou Concorde



Renseignement : Valérie ABITBOL - 01 44 74 68 40  
Mail : [info@la-cnec.org](mailto:info@la-cnec.org) - Site : <https://www.la-cnec.org/>  
Inscription : <https://www.la-cnec.org/notre-actualite/>

## Objectifs pédagogiques :

Les dernières évolutions législatives ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la performance énergétique des immeubles en copropriété. Les différents diagnostics rendus obligatoires visent à former un ensemble cohérent d'outils destinés à l'information des copropriétaires et à favoriser la prise de décision. La thématique de la journée doit permettre de dresser un état des lieux des obligations des différents acteurs de la copropriété dans la recherche de l'amélioration de la performance énergétique.

## Public visé :

Le colloque s'adresse principalement aux professionnels de l'immobilier :

Administrateurs de biens, Administrateurs judiciaires, Avocats, Géomètres-Experts, Notaires, Spécialistes du droit immobilier ainsi qu'aux collectivités locales et opérateurs publics ou semi-publics intervenant dans l'habitat privé (SEM, OPHLM, Caisse des dépôts...).

## Pré-requis :

Avoir des connaissances générales en droit de la copropriété. Chaque exposé sera suivi d'un échange avec les participants. Validation de 6 heures de formation.

Le programme du colloque est susceptible de modifications de dernière heure, indépendantes de notre volonté